



# 70ème Coupe du Lac de Neuchâtel

## INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

### Organisation :

Cercle de la Voile de la Béroche (CVB), CP 151, 2024 St-Aubin  
<http://www.cvb-beroches.ch/>

### 1. Règles

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) de World Sailing en cours.
- 1.2
- Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19780252/index.html>)
  - Règlement intercantonal concernant la police de la navigation ([rsn.ne.ch/DATA/program/books/20182/pdf/766121.pdf](http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/20182/pdf/766121.pdf))
  - Les présentes Instructions de course

### 2. Avis aux concurrents

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au club house du CVB

### 3. Programme des courses

- 3.1 Inscriptions le vendredi 5 juillet 2019 de 19h à 20h30 et le samedi 6 juillet de 8h00 à 9h00 au club house du CVB  
Clôture de la régata le samedi 6 juillet 2019 à 20h00  
Remise des prix le samedi 6 juillet 2019 à 21h00 à proximité du club house du CVB

### 4. Signaux visuels

- 4.1 Les signaux visuels seront hissés sur le bateau start

### 5. Zones de courses

- 5.1 L'addendum A indique l'emplacement des zones de course.

### 6. Les parcours

- 6.1 Les schémas dans l'addendum A illustrent les parcours.
- Pavillon E (Echo) + flammes 1 ou 2 «**parcours Bise**»
    - Si le «**parcours Bise**» est utilisé, le pavillon T (tango) sera hissé sur le bateau start ce qui veut dire que **TOUTES LES MARQUES DU PARCOURS DOIVENT ETRE LAISSEES A TRIBORD SANS EXCEPTION.**
  - Pavillon V (Victor) + flammes 1 ou 2 «**parcours Vent**»
    - Si le «**parcours VENT**» est utilisé, le pavillon B (Bravo) sera hissé sur le bateau start ce qui veut dire que **TOUTES LES MARQUES DU PARCOURS DOIVENT ETRE LAISSEES A BABORD SANS EXCEPTION**

### 7. Marques

- 7.1 Les marques no :
- 0-1-2-3 seront des bouées cylindriques.
  - La marque d'arrivée sera une bouée tétraédrique

### 8. Le départ

- 9.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26 (**signal préparatoire Pavillon Z**), selon les horaires suivants :
- 09h40 signal d'avertissement des multicoques (**flamme 5**)
  - 09h45 signal de départ des multicoques
  - 09h55 signal d'avertissement des monocoques (**flamme 6**)
  - 10h00 signal de départ des monocoques
- 9.2 La ligne de départ sera entre le mât sur le bateau start arborant un pavillon orange et la marque 0 à l'extrémité tribord ou bâbord selon le type de parcours (voir schémas dans l'addendum A).
- 9.3 Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes après son signal de départ sera classé "DNS" sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

### 10. L'arrivée

- 10.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon Bleu sur le débarcadère du port de St-Aubin et une bouée tétraédrique

### 11. Réclamations et demandes de réparation

- 11.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps défini à l'article 11.2 des présentes IC.
- 11.2 Le temps limite de réclamation est fixé à 20h10  
Un avis sera affiché au plus tard à 20h20  
Les instructions auront lieu à 20h30 au club house du club
- 12. Classements**
- 12.1
- Classement selon annexe A (4.1) World Sailing
- 13. Bateaux officiels**
- 13.1 Les bateaux officiels seront identifiés par un mat arborant un pavillon blanc avec la lettre C
- 14. Communication Radio**
- 14.1 Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 15. Prix**
- 15.1 Des prix seront distribués comme suit :
- Coupe pour le vainqueur des multicoques
  - Coupe pour le vainqueur des monocoques
  - Un prix souvenir pour chaque bateau
- 16. Pavillon de course**
- 16.1 Un pavillon O (Oscar) sera remis à chaque concurrent contre une caution lors de l'inscription, celui-ci devra impérativement être arboré au pataras (ou a un hauban pour les voiliers qui ont pas de pataras).
- 16.2 Tour voilier ne respectant pas cette règle sera disqualifié sans instruction
- 17. Droit à l'image**
- 17.1 En participant à la régata, le concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permettant de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéos, image d'athlètes, ou du bateau, réalisés pendant la période de la manifestation à laquelle participe le concurrent, sans compensations d'aucune sorte.
- 18. Decharge de responsabilité**
- 18.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- 19. Assurance**
- 19.1 Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000. -- par incident, ou son équivalent.